

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 18 JANVIER 2020, À 19 H 00, PAR SÉANCE ZOOM.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Martin Pelletier, maire-suppléant
Poste no 2 : Dawn Eden
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

Et :

Le directeur général & secrétaire-trésorier : Louis Ochou

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 16 DÉCEMBRE 2020 AU 18 JANVIER 2021, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.
7. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2020.
7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.
8. CORRESPONDANCE.
9. ACHAT DE TERRAINS ET/OU DE PROPRIÉTÉS AVEC BÂTIMENT APPARTENANT À LA VILLE DE MURDOCHVILLE.
10. OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 621, 2^E RUE.
11. OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 561-563, AVENUE MILLER.

12. OFFRE D'ACHAT POUR LE TERRAIN SITUÉ AU 707, 3^E RUE.
13. OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 637, AVENUE MILLER.
14. PAIEMENT AU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2021.
15. PAIEMENT DE LA FACTURE DE RENOUELEMENT DES ASSURANCES DE DOMMAGES DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE AUPRÈS DU GROUPE ULTIMA POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020 AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021.
16. PAIEMENT DE LA FACTURE DE MÉTRONOMIE LTÉE - RÉF. : LUMIÈRES POUR L'ANNEAU SITUÉ SUR L'AVENUE DU DR-WILLIAM-MAY.
17. EMBAUCHE DE QUATRE (4) POMPIERS VOLONTAIRES.
18. AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE PRÉSENTATION DU PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PARTENARIAT AUX INITIATIVES STRATÉGIQUES
19. DEMANDE DANS LE CADRE DU PROJET "PROMOTION DU TOURISME HIVERNAL" - PROGRAMME DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER.
20. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
21. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
22. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout au point 20 - AFFAIRES NOUVELLES - des éléments suivants :

- A) OFFRE D'ACHAT POUR LES TERRAINS SITUÉS AU 611, 2^E RUE ET 617-619, 2^E RUE.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Les procès-verbaux de l'assemblée spéciale du 14 décembre et de l'assemblée régulière du 14 décembre 2020 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée spéciale du 14 décembre et de l'assemblée régulière du

14 décembre 2020 soient et sont adoptés tels que présentés.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 16 DÉCEMBRE 2020 AU 18 JANVIER 2021, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soumet pour approbation des membres du Conseil, le bordereau des déboursés pour la période du 16 décembre 2020 au 18 janvier 2021, excluant les dépôts salaires, qui s'élève à 164 335,37 \$.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 16 décembre 2020 au 18 janvier 2021 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2081 à 2101, les dépôts directs 362 à 395 ainsi que les prélèvements 327 à 344 confirment le paiement des déboursés pour la période du 16 décembre 2020 au 18 janvier 2021 et totalisant le montant de 164 335,37 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2020.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, explique les revenus et dépenses au 31 décembre 2020. Aucun rapport n'est déposé puisque des ajustements informatiques doivent être apportés avant de finaliser le tout.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Aucun rapport d'activités n'est déposé.

8. CORRESPONDANCE.

01. Lettre d'Hydro-Québec relativement à notre abonnement au service électrique pour la propriété située au 3-53, chemin de la Mine.

02. Lettre de monsieur Pierre-André Doré, responsable du poste auxiliaire de la M.R.C. la Côte-de-Gaspé relativement aux récentes annonces gouvernementales liées au couvre-feu

03. Courriel de madame Émilie Gaumont, technicienne forestière en gestion du territoire publique au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles relativement à un projet de développement de

terrains de villégiature dans le secteur du lac York.

9. RÉSOLUTION 21-001 - ACHAT DE TERRAINS ET/OU DE PROPRIÉTÉS AVEC BÂTIMENT APPARTENANT À LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a mis en vente certains terrains et/ou propriétés avec bâtiment lui appartenant.

CONSIDÉRANT QUE la vente de ces terrains et/ou propriétés avec bâtiment doit être conditionnelle à certaines exigences de la Ville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'un terrain vacant ne peut être vendu pour être joint à un autre terrain appartenant à un propriétaire d'une propriété adjacente.

QUE le contrat de vente d'un terrain vendu pour ne pas être joint à un autre doit spécifier que des travaux de construction d'un bâtiment doivent être complétés dans les deux (2) ans suivant la signature du contrat notarié.

QUE le contrat de vente d'une propriété avec bâtiment doit spécifier que des travaux de rénovation doivent être effectués dans les deux (2) ans suivant la signature du contrat notarié.

10. RÉSOLUTION 21-002 - OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 621, 2^E RUE.

CONSIDÉRANT QUE deux (2) offres d'achat furent déposées à la Ville de Murdochville pour la propriété située au 621, 2^e Rue.

CONSIDÉRANT QUE ces deux (2) offres sont égales, soit 3 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont d'une part celle de madame Mylaine Robichaud et monsieur Jean-Philippe Nadeau Langevin et d'autre part celle de madame Nathalie Lavoie et monsieur Jean-Louis Sylvestre.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville contacte les deux (2) proposeurs et leur offre la possibilité de faire une nouvelle offre avant midi, le 22 janvier 2021.

QUE suite aux dépôts de ces nouvelles offres, la propriété soit accordée aux proposeurs ayant déposé la plus haute offres.

QU'advenant une nouvelle égalité dans les offres, un tirage au sort soit fait entre les proposeurs afin de déterminer l'offre retenue.

11. RÉSOLUTION 21-003 - OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 561-563, AVENUE MILLER.

CONSIDÉRANT les offres d'achat reçues pour la propriété terrain située au 561-563, avenue Miller, à savoir :

- Nathalie Lavoie et Jean-Louis Sylvestre au montant de 2 000 \$
- Noémie Gasse et Pierre-François Aubé au montant de 5 000 \$

CONSIDÉRANT l'état actuel de la maison et les travaux à effectuer afin de la rendre habitable.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre d'achat de madame Noémie Gasse et de monsieur Pierre-François Aubé pour l'acquisition de la propriété située au 561-563, avenue Miller.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soient et sont autorisés à signer les documents relatifs à cette transaction.

12. RÉSOLUTION 21-004 - OFFRE D'ACHAT POUR LE TERRAIN SITUÉ AU 707, 3^E RUE.

CONSIDÉRANT l'offre d'achat du 8 janvier 2021 au montant de 900 \$ de madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, pour l'acquisition du terrain situé au 707, 3^e Rue.

CONSIDÉRANT QUE cette offre d'achat est conditionnelle à l'acquisition par madame Desrochers-Perrault de la propriété située au 540, avenue Wilfrid-Doucet.

CONSIDÉRANT QUE madame Desrochers-Perrault désire joindre les deux propriétés pour n'en faire qu'une seule.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de vendre à madame Emmanuelle Desrochers-Perrault le terrain situé au 707, 3^e Rue, et ce pour la somme de 900 \$.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soient et sont autorisés à signer les documents relatifs à cette transaction

13. RÉSOLUTION 21-005 - OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 637, AVENUE MILLER.

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de monsieur Bernard Major pour la propriété située au 637, avenue Miller, au montant de 2 500 \$.

CONSIDÉRANT l'état actuel de la maison et les travaux à effectuer.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de céder à monsieur Bernard Major la propriété située au 637, avenue Miller et ce, pour la somme de 2 500 \$.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soient et sont autorisés à signer les documents relatifs à cette transaction.

14. RÉSOLUTION 21-006 - PAIEMENT AU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2021.

CONSIDÉRANT la facture 103491 du ministère de la Sécurité publique du Québec pour les services de la Sûreté du Québec à Murdochville au montant de 16 783 \$.

CONSIDÉRANT QUE cette somme est payable en deux (2) versements, soit un de 8 392 \$ au plus tard le 30 juin 2021 et un de 8 391 \$ au plus tard le 31 octobre 2021.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le paiement de la facture numéro 103491 du ministère de la Sécurité publique du Québec pour un montant total de 16 783 \$ soit fait au ministre des Finances de la façon suivante :

- Au plus tard le 30 juin 2021 : 8 392,00 \$
- Au plus tard le 31 octobre 2020 : 8 391,00 \$

15. RÉSOLUTION 21-007 - PAIEMENT DE LA FACTURE DE RENOUELEMENT DES ASSURANCES DE DOMMAGES DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE AUPRÈS DU GROUPE ULTIMA POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020 AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021.

CONSIDÉRANT la facture de renouvellement 22050 du Groupe Ultima inc. pour

les assurances de dommages de la Ville de Murdochville au coût total de 78 204,00 \$.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville autorise le paiement de la facture de renouvellement 22050 du Groupe Ultima inc. pour les assurances de dommages de la Ville de Murdochville, au coût de 78 204,00 \$.

16. RÉOLUTION 21-008 - PAIEMENT DE LA FACTURE DE MÉTRONOMIE LTÉE - RÉF. : LUMIÈRES POUR L'ANNEAU SITUÉ SUR L'AVENUE DU DR-WILLIAM-MAY.

CONSIDÉRANT la facture de Métronomie ltée au montant de 5 608,48 \$, taxes incluses, pour l'achat du système d'éclairage requis dans le projet d'aménagement de la piste cyclable existante afin de la rendre accessible en toute saison.

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à ce projet seront en grande partie remboursés par le don d'un promoteur éolien.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture de Métronomie ltée au montant de 5 608,48 \$, taxes incluses, soit et est donnée.

17. RÉOLUTION 21-009 - EMBAUCHE DE 4 NOUVEAUX POMPIERS VOLONTAIRES.

CONSIDÉRANT QUE madame Mélissa Brière, Maxime Bond, Michael Daraïche et Miguel Henley se sont montrés intéressés à faire partie de l'équipe de pompiers volontaires.

CONSIDÉRANT QUE madame Mélissa Brière et monsieur Michael Daraïche ont déjà reçu la formation Pompier 1.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Maxime Bond et Miguel Henley sont prêts à suivre la formation Pompier 1.

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur intérimaire du service Incendies, monsieur René Robinson,

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Mélissa Brière, messieurs Maxime Bond, Michael Daraïche et Miguel Henley soient et sont embauchés à titre de pompier volontaire et ce, à compter du 18 janvier 2021.

18. RÉSOLUTION 21-010 - AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE PRÉSENTATION DU PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PARTENARIAT AUX INITIATIVES STRATÉGIQUES.

CONSIDÉRANT le projet préparé dans le cadre du programme de partenariat aux initiatives stratégiques.

CONSIDÉRANT QUE ce projet intitulé "Promotion du tourisme hivernal" prévoit l'établissement d'une stratégie de développement et de communication à long terme.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, soit et est autorisée à signer le projet intitulé "Promotion du tourisme hivernal" .

QUE ce projet soit présenté à la M.R.C La Côte-de-Gaspé dans le cadre du programme de partenariat aux initiatives stratégiques.

19. RÉSOLUTION 21-011 - DEMANDE DANS LE CADRE DU PROJET "PROMOTION DU TOURISME HIVERNAL" - PROGRAMME DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER.

CONSIDÉRANT le projet préparé dans le cadre du programme de partenariat aux initiatives stratégiques.

CONSIDÉRANT QUE ce projet intitulé "Promotion du tourisme hivernal" prévoit l'établissement d'une stratégie de développement et de communication à long terme.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde pour le projet "Promotion du tourisme hivernal, par le biais du programme de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, la somme totale de 1 000 \$.

20. AFFAIRES NOUVELLES.

A) RÉSOLUTION 21-012 - OFFRE D'ACHAT POUR LES TERRAINS SITUÉS AU 611, 2^E RUE ET 617-619, 2^E RUE.

CONSIDÉRANT les offres d'achat pour les terrains situés au 611, 2^e Rue et 617-619, 2^e Rue au montant de 1 000 \$ chacun faites par madame Valérie Côté et monsieur Nicolas Manseau.

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction de madame Côté et de monsieur Manseau.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de vendre à madame Valérie Côté et monsieur Nicolas Manseau les terrain situés au 611, 2^e Rue et 617-619, 2^e Rue, et ce pour la somme de 1 000 \$ chacun.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soient et sont autorisés à signer les documents relatifs à ces transactions.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Les questions posées reçoivent une réponse du maire, madame Délisca Ritchie Roussy.

22. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN.
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

LOUIS OCHOU
Directeur général et
secrétaire-trésorier